



Les horaires hebdomadaires des enseignements disciplinaires selon les classes

publié le 11/09/2017 - mis à jour le 13/08/2018

Descriptif :

L'enseignement au collège est organisé en quatre niveaux et structuré en cycles pédagogiques. Ces cycles permettent d'apprécier, sur une durée plus longue, les compétences et les connaissances acquises par les élèves et de mettre en place un accompagnement pédagogique plus efficace. Tous les élèves du collège bénéficient d'un enseignement de 26 heures auxquelles peuvent s'ajouter un enseignement facultatif.

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Histoire - géographie	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2	-	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Sciences de la vie et de la Terre	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h	1 h
Éducation musicale	1 h	1 h	1 h	1 h

<http://www.education.gouv.fr/cid80/les-horaires-par-cycle-au-college.html>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.